



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

**PRESIDENT DE LA CME**

Tél. : 04 73 751 100

Réf : CME/HL/GA/JFB n°2020-169

A Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2020

A l'attention de Madame la Directrice  
Générale du Centre National de  
Gestion

**Objet : Motion de la CME du CHU de Clermont- Ferrand - reclassement des praticiens hospitaliers**

Madame la Directrice,

La CME du CHU de Clermont a été saisie de la difficulté née du reclassement des PH dans la nouvelle grille salariale. La communauté des Praticiens Hospitaliers constitue une large majorité au sein de la communauté médicale y compris en CHU.

Si la communauté médicale salue les évolutions positives récentes du Ségur de la Santé, notamment la valorisation de l'IESPE et les évolutions d'échelons du début et de la fin de carrière, il apparaît très difficile de soutenir auprès des PH actuellement en exercice la non reprise de leur ancienneté en amont de leur échelon actuel dans leur reclassement dans la nouvelle grille.

En effet le système tel qu'il a été négocié avec certaines organisations syndicales des PH, aboutissant à un accord majoritaire, a néanmoins pour conséquences de mieux valoriser un praticien n'ayant pas exercé dans le public et intégrant le statut opportunément aujourd'hui, qu'un praticien ayant fait le choix du public depuis plusieurs années.

Ainsi, l'effort national de valorisation de la carrière hospitalière risque sur ce point précis de ne pas être entendu par les praticiens eux-mêmes.

Notamment, en priorité au CHU de Clermont-Ferrand, la situation de 8 PH actuellement à l'échelon 3 avec une ancienneté en cours de plus d'1 an, dont le parcours classique et néanmoins remarquable après 2 années de post-internat et une année de contrat a amené à être nommés au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, interroge.

En effet, si leur rémunération sera améliorée par le passage au nouvel échelon 1, ils vont se retrouver au début de la grille sans ancienneté, alors que d'autres praticiens, parfois de la même promotion d'internat et dans la même spécialité, qui seront nommés en Janvier 2021 se retrouvent reclassés à l'échelon 2 ou 3, soit effectivement un écart de carrière de près de 4 ans pour des générations proches ou identiques, sans rapport avec un mérite particulier.

La situation est certes similaire pour l'ensemble du reclassement, mais moins immédiatement visible et comparable que pour ces jeunes PH, et surtout avec beaucoup moins d'occurrence, puisque peu de praticiens n'ayant jamais été PH intègrent le statut de PH après x années d'exercice en dehors de celui-ci.

Par ailleurs, concernant les praticiens en fin de carrière, actuellement aux échelons 10 ou 11 de l'ancienne grille, cette catégorie n'obtient finalement qu'une valorisation très modeste des mesures du Ségur (prime exercice public légèrement augmentée). Les concernant, les derniers futurs échelons 12 et 13 ne seront jamais atteints ou alors à 66 et 70 ans.

La CME du CHU de Clermont-Ferrand alerte ainsi le CNG sur ces 2 situations en espérant que des solutions seront trouvées pour valoriser les PH existants ayant fait le choix du public depuis plusieurs années.